

PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES MASKOUTAINS, SITUÉ AU 3271, BOULEVARD LAFRAMBOISE, BUREAU 200, À SAINT-HYACINTHE, LE MERCREDI 26 AOÛT 2026, À 19 H 32.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Bruno Lavallée, Acton Vale  
Christian Peiry, Béthanie  
Stéphane Beauchemin, Canton de Roxton  
Mathis Laplante, Saint-Nazaire-d'Acton  
Éloi Champigny, Saint-Théodore-d'Acton  
Simon Dufault, Sainte-Christine  
Robert Leclerc, Upton  
Mathieu Gélinau, Saint-Barnabé-Sud  
Léonard Gaudette, Saint-Bernard-de-Michaudville  
Vincent Beauregard, Saint-Damase  
Jean-François Morin, Saint-Dominique  
Simon Valcourt, Saint-Hugues  
Pierre Thériault, Saint-Hyacinthe  
Bernard Barré, Saint-Hyacinthe  
Claude Vadnais, Saint-Liboire  
Jean-Pierre Arpin, Saint-Louis  
Cynthia Brunelle, Saint-Marcel-de-Richelieu  
Laurence Bousquet, Saint-Pie  
Réjean Cossette, Saint-Simon  
Huguette Benoit, Saint-Valérien-de-Milton  
Martin Doucet, Sainte-Hélène-de-Bagot  
Emmanuel Ménard, Sainte-Madeleine  
Patrick Vizien, Sainte-Marie-Madeleine

En l'absence des délégués des municipalités de La Présentation, Roxton Falls et Saint-Jude.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES MESDAMES :

Mélanie Paquin, directrice générale  
Carole Gaulin, greffière-trésorière

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thériault, délégué de la Ville de Saint-Hyacinthe et vice-président de la Régie.

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Président, Pierre Thériault, constate que les délégués de toutes les municipalités membres ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint.

---

**26-071      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,  
Appuyé par Monsieur Robert Leclerc,  
Et résolu à l'unanimité

D’adopter l’ordre du jour tel que rédigé.

---

**26-072      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 17 JUIN 2026**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Morin,  
Appuyé par Monsieur Patrick Vizien,  
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2026 soit approuvé et signé tel que rédigé.

---

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question.

---

**PÉRIODE D'INFORMATION À L'INTENTION DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Une période d'information générale est tenue à l'intention des membres du conseil d'administration.

---

**TABLEAU DES DÉPENSES AUTORISÉES — DÉPÔT**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 68 de la Régie, la greffière-trésorière dépose la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance du conseil d’administration.

---

**26-073      ACCEPTATION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Simon Valcourt,  
Appuyé par Monsieur Bruon Lavallée,  
Et résolu à l’unanimité

Que les comptes inscrits sur la liste des comptes, préparée en date du 20 août 2026 et déposée en date de ce jour, soient payés et que ceux déjà payés soient ratifiés.

---

**ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AU  
31 JUILLET 2026 — DÉPÔT**

Un état comparatif des revenus et dépenses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2026, est déposé à la table du conseil d’administration.

La directrice générale résume ce document pour le bénéfice des membres du conseil d’administration.

---

**RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX — SOMMAIRE DE LA  
COLLECTE DE MAI 2026 — DÉPÔT**

Le sommaire des résultats de la collecte de résidus domestiques dangereux qui a eu lieu le 30 mai 2026 est déposé à la table du conseil. La directrice générale présente les résultats de cette collecte et répond aux questions des membres du conseil.

---

**26-074      RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX — COLLECTES  
AUTOMNALES 2026 — CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX  
ORGANISMES BÉNÉVOLES**

**CONSIDÉRANT** que la Régie prévoit tenir deux journées de collecte de résidus domestiques dangereux, les 12 et 19 septembre prochains;

**CONSIDÉRANT** que la Régie sollicite les services d’organismes bénévoles pour accueillir les citoyens et transmettre les informations pertinentes lors de ces collectes;

**CONSIDÉRANT** que la Régie désire retenir les services du Groupe scout Les Mascoutains de Saint-Hyacinthe pour la journée du 12 septembre 2026 à Saint-Hyacinthe et du 8<sup>e</sup> Groupe Scout d’Acton Vale pour la journée du 19 septembre 2026 à Saint-Jude et Acton Vale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité exécutif, en date du 5 août 2026;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Claude Vadnais,  
Appuyé par Monsieur Léonard Gaudette,  
Et résolu à l’unanimité

De recourir aux services du Groupe scout les Mascoutains de Saint-Hyacinthe en tant que bénévoles à la collecte de résidus domestiques dangereux du 12 septembre 2026 et de verser une somme de 500,00 \$ à l’organisme pour sa présence à cette activité.

De recourir aux services du 8<sup>e</sup> Groupe Scout d’Acton Vale comme bénévoles lors des collectes de résidus domestiques dangereux de Saint-Jude et Acton Vale et de verser une somme de 500,00 \$ à l’organisme pour sa présence à cette activité.

Les membres du conseil d’administration demandent qu’il y ait, **en sus d’un responsable**, le nombre suivant de bénévoles à chacun des sites en tout temps :

- Saint-Hyacinthe : Un responsable sur le site en tout temps  
12 septembre 6 personnes en fonction sur le site durant toute la journée — 8 h à 16 h 30
- Saint-Jude : 2 personnes en fonction sur le site durant l’avant-midi  
19 septembre 7 h 15 à 11 h
- Acton Vale : 2 personnes en fonction sur le site durant l’avant-midi  
19 septembre afin d’assurer la surveillance des arrivages  
9 h à 13 h  
  
6 personnes en fonction sur le site **dont 2 adultes**  
12 h 30 à 16 h 30 inclusivement.

**26-075      RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) — COLLECTES 2027 —  
APPEL D’OFFRES — AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** que la Régie organise annuellement trois journées de collectes de résidus domestiques dangereux, dans le respect de son plan d’action;

**CONSIDÉRANT** que la formule utilisée lors des précédents appels d’offres, c’est-à-dire un devis prévoyant les 3 options suivantes :

- Option 1 : Durée de contrat ferme d’un an,
- Option 2 : Durée de contrat d’un an avec option de renouvellement pour une année supplémentaire,
- Option 3 : Durée de contrat de deux ans avec option de renouvellement pour une année supplémentaire,

permet de maintenir une certaine stabilité au niveau des coûts inhérents à ces collectes, de l’offre de services pour la collecte, le transport et le recyclage ou l’élimination sécuritaire de ces matières ainsi qu’au maintien de l’intérêt des soumissionnaires potentiels;

**CONSIDÉRANT** que l’affluence lors des collectes provoque un engorgement des sites, tant à Acton Vale qu’à Saint-Hyacinthe, et qu’en conséquence il pourrait être pertinent de reconsidérer la configuration des espaces de collecte et les plages horaires offertes aux citoyens;

**CONSIDÉRANT** que, dans un optique d’évaluation de l’élargissement des services aux écocentres, il pourrait être également pertinent de considérer la récupération des résidus domestiques dangereux aux écocentres pendant toute la période d’opération, soit de la mi-avril à la fin du mois de novembre, conformément aux orientations inscrites au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d’Acton et des Maskoutains;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité exécutif en date du 5 août 2026;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,  
Appuyé par Monsieur Claude Vadnais,  
Et résolu à l’unanimité

D’autoriser la directrice générale à préparer un devis d’appel d’offres pour la collecte itinérante, le transport et le recyclage ou l’élimination sécuritaire des résidus domestiques dangereux selon les modalités décrites ci-dessus, et d’y inclure une option de récupération des RDD aux écocentres, afin d’évaluer cette possibilité.

D’autoriser la directrice générale, sans autre délai, à entreprendre une procédure ouverte d’appel d’offres pour la collecte, le transport et le recyclage ou l’élimination sécuritaire des résidus domestiques dangereux.

De publier les avis d'appel d'offres dans le système électronique d'appel d'offres *SÉ@O* et dans les journaux *Le Clairon de Saint-Hyacinthe* et *La Pensée de Bagot*.

D'autoriser la somme d'environ 900,00 \$, avant taxes, pour la publication des avis d'appel d'offres dans les journaux *Le Clairon de Saint-Hyacinthe* et *La Pensée de Bagot*.

---

**26-076**

**RÉAMÉNAGEMENT DES ÉCOCENTRES — ANALYSE DES BESOINS  
— AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** que la configuration actuelle des sites et l’espace disponible limitent les possibilités d’expansion des écocentres tant dans leur capacité d’accueil des utilisateurs et que dans la possibilité de diversifier les matières admissibles, notamment celles visées par de nouveaux programmes de responsabilité élargie des producteurs;

**CONSIDÉRANT** qu’afin d’adapter les écocentres à ces nouvelles réalités, il serait pertinent qu’une analyse des besoins soit réalisée, laquelle devrait tenir compte notamment de l’accroissement démographique pour chacune des municipalités membres, des besoins futurs, des espaces et des aménagements requis afin d’accroître l’offre de services aux citoyens;

**CONSIDÉRANT** qu’après vérification, quelques firmes spécialisées en environnement sont en mesure de réaliser ce type de mandat;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité exécutif en date du 5 août 2026;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Morin  
Appuyé par Monsieur Emmanuel Ménard,  
Et résolu à l’unanimité

D’autoriser la directrice générale à préparer un devis d’appel d’offres pour la réalisation, par une firme spécialisée, d’une analyse des besoins futurs pour les services rendus aux écocentres.

D’autoriser la directrice générale, sans autre délai, à entreprendre la procédure d’appel d’offres pour la réalisation d’une telle étude par une firme externe.

De publier, au besoin, les avis d'appel d'offres dans le système électronique d'appel d'offres SÉAO.

---

**26-077      FQM    ASSURANCES    —    ASSURANCES    GÉNÉRALES    —  
RENOUVELLEMENT 2026-2027**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 25-075, adoptée le 27 août 2025, par laquelle la Régie a autorisé le renouvellement de la police d’assurance numéro MMQP-03-R12220.21 avec le Fonds d’assurance des municipalités du Québec, laquelle vient à échéance le 25 août 2026;

**CONSIDÉRANT** l’offre de renouvellement reçue du Fonds d’assurance des municipalités du Québec, en date du 29 juin 2026, pour la période du 25 août 2026 au 25 août 2027;

**CONSIDÉRANT** que la prime totale passe de 31 926,00 \$ à 33 275,00 \$, avant taxes, soit une hausse de 1 349,00 \$, principalement attribuable à la hausse des primes de responsabilité civile et erreur et omission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité exécutif en date du 5 août 2026;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Léonard Gaudette,  
Appuyé par Monsieur Robert Leclerc,  
Et résolu à l'unanimité

De renouveler, pour la période du 25 août 2026 au 25 août 2027, la police d'assurance (MMQP-03-R12220.21) avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec.

D'autoriser, à cette fin, le paiement d'une prime de 33 275,00 \$, avant taxes, à FQM Assurances inc.

De transmettre, pour information, une copie de la présente résolution au courtier Chapdelaine assurances et services financiers inc.

---

**26-078**

**ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (AOMGMR) — RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE PRODUITS PAR LES ENTREPRISES — APPUI**

**CONSIDÉRANT** que, par sa résolution numéro 2026-06-1254, adoptée le 5 juin 2026, l'AOMGMR demande que les organismes municipaux soient impliqués par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre de la révision du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE);

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité exécutif en date du 5 août 2026;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Simon Valcourt,  
Appuyé par Monsieur Bruno Lavallée,  
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles pour une application équitable, efficace et financièrement responsable du principe de responsabilité élargie des producteurs.

---

26-079

**MODIFICATION DU LOGO DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS — ENREGISTREMENT AUPRÈS DE L'OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA**

**CONSIDÉRANT** que la Régie désire moderniser sa signature visuelle afin de l'adapter aux nouvelles tendances graphiques;

**CONSIDÉRANT** que l'enregistrement de ce nouveau logo auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada conférerait à la Régie un droit exclusif d'utilisation de celui-ci, dans tout le Canada, pendant dix ans;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité exécutif en date du 5 août 2026;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Martin Doucet,  
Appuyé par Monsieur Stéphane Beauchemin,  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser un montant de 491,06 \$ pour acquitter les frais de dépôt de l'enregistrement du logo modifié de la Régie auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

---

26-080

**PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES — REMPLACEMENT D'UN POSTE INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT** que l'ordinateur qui héberge la base de données permettant la gestion du programme régional de vidange des installations septiques, acheté en 2016, n'offre plus les performances requises pour l'utilisation de nouveaux logiciels;

**CONSIDÉRANT** que des prix ont été demandés pour la mise à niveau du poste informatique de la coordonnatrice au PRVIS;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Christian Peiry,  
Appuyé par Monsieur Patrick Vizien,  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'une tour Lenovo ThinkCenter Neo 50s Gen6 U5, au montant de 2 670,00 \$ avant taxes, livraison et installation incluses.

---

## QUESTIONS DIVERSES

Aucune question.

---

## DOCUMENTS DÉPOSÉS

- A) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 août 2026
  - B) ARPE-QUÉBEC — Rapport de visite
  - C) Contrats régionalisés — Remboursement de TPS et de TVQ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2026
  - D) RIAM — Redevances à l'élimination — Tableau des montants reçus — 2006 à 2025
- 

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question

---

### 26-081 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,  
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Arpin,  
Et unanimement résolu

De lever la séance à 20 h 21.

---

Pierre Thériault, vice-président

---

Carole Gaulin, greffière-trésorière